

Saint-Paul entre dans une nouvelle dimension d'instances citoyennes et lance ses Conseils Des Habitants (CDH)

LANCEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURE DU **10 NOVEMBRE** AU **15 DÉCEMBRE** 2021



Dossier de Presse





# Saint Paul entre dans une nouvelle dimension d'instances citoyennes

Ville engagée et citoyenne, la commune de Saint-Paul réaffirme la priorité qu'elle accorde à la démocratie de proximité. Associer la population aux projets du territoire et faire vivre la démocratie locale sont des objectifs forts que nous partageons avec les élus de la Ville. À travers les différentes actions que nous engageons pour le développement de notre commune, nous avons choisi de mettre au cœur la participation des habitants et le dialogue citoyen. L'administré a une expérience concrète des usages de la Ville, il en est le principal acteur. Pour la Ville, ces retours d'expériences sont un enrichissement et un éclairage décisif à la prise de décision.

# Co-construire la ville

Avec la mise en place des Conseils Des Habitants (CDH), nous avons souhaité aller plus loin.

En effet, nous devons tirer les enseignements des réussites, mais aussi des échecs passés en matière de fonctionnement des instances citoyennes. Aujourd'hui Saint Paul entre dans une nouvelle dimension d'instances citoyennes avec une innovation fondamentale dans le fonctionnement de ces outils de dialogue. Cette initiative permet aux habitants de s'investir concrètement dans la vie et le fonctionnement de leurs quartiers, dans le but de soumettre à la municipalité de nouveaux projets qui touchent à leur vie quotidienne en matière d'aménagement, de cadre de vie ou de cohésion sociale (zone piétonne, aire de jeux, plantations...).

Ces Conseils ne seront pas de simples organes consultatifs, mais bien de véritables espaces de propositions, indépendants et dotés de financements exceptionnels. Car c'est un budget d'1 million d'euros qui sera dédié à chaque CDH pour la période de la mandature 2022-2026 (soit 250k€/an et par Conseil Des Habitants). Et tout au long du processus, la mairie accompagnera les membres des CDH pour faciliter le bon déroulement des réunions.

# Saint Paul lance son 1er budget partagé : 7M€ entre 2022 – 2026

C'est donc un budget partagé exceptionnel de 7 millions d'euros qui est engagé sur la période 2022-2026, pour doter les 7 bassins de vie qui formeront le périmètre des 7 Conseils des habitants (Saint-Paul centre ; Saint-Gilles-les-Bains ; Plateau-Caillou ; La Plaine-Bois-de-Nèfles ; La Saline ; Le Guillaume ; Mafate). À taille humaine, les bassins de vie intègrent plusieurs quartiers.

Une première étape importante s'ouvre aujourd'hui avec le lancement des Conseils Des Habitants. Du 10 novembre au 15 décembre 2021, les Saint-Pauloises et Saint-Paulois seront invités à déposer leur candidature au CDH de leur bassin de vie. S'ensuivra une phase de sélection par tirage au sort des candidats volontaires. Puis l'installation de ces nouvelles instances dès le mois de février 2022. Chaque conseil accueillera 30 membres avec une exigence de parité.

Nous comptons sur la mobilisation des habitants des quartiers pour faire vivre ce formidable outil de démocratie participative. Ces Conseils DesHabitants, nous en sommes fiers, nous y tenons beaucoup et nous espérons qu'ils connaîtront un succès aussi fort que notre envie de les mettre en place.

**Emmanuel SERAPHIN**Maire de Saint Paul



# Les Conseils des Habitants (CDH):

UN OUTIL CLÉ POUR LA DÉMOCRATIE LOCALE

Bassins de vie/ le nombre de CDH

Le nombre de membres dans chaque CDH

**Femme Homme** 

Une parité recherchée dans chacun des CDH

1000 000 € Le budget attribué pour chaque CDH

Le nombre de jours pour candidater aux CDH

# Les Conseils Des Habitants, c'est quoi?

Les Conseil Des habitants (CDH) regroupent des personnes qui souhaitent s'investir dans la vie

Espace de dialogue et de propositions, les Conseils Des Habitants permettent à la population de faire remonter leurs préoccupations et de soumettre des projets à la municipalité. Les Conseils des Habitants peuvent également être consultés pour avis sur certains projets portés par la Ville.



# Les 7 Bassins de Vie de Saint-Paul

Le périmètre des Conseils Des Habitants correspond aux 7 grands Bassins de Vie de la Ville de Saint-Paul :



#### Bassin de Vie Saint-Paul Centre

La Caverne (La Grotte /
La Baie)
La Fontaine aux Prêtres
Centre Ville Saint Paul
Front De Mer Saint Paul
Étang
Rue Jacquot
Cambaie
Grand Pourpier
Savanna
Laperrière Barlieu / Fond jardin
Bouillon
Grande Fontaine

#### Bassin de Vie La Plaine Bois-de-Nèfles

Marie Case
Trois Chemins
Sans Souci
La Plaine Caramboles
La Plaine Centre
La Plaine Eglise
Bras Mort
Mon Repos
Le Hangar
Bois De Nèfles Centre
Lotissement Piscine
Chemin Macé
Ruisseau
Bel Air

#### Bassin de Vie Saint-Gilles-les Bains

Boucan Canot (Cap Champagne / Les Coquillages) Grand fond Saint-Gilles (centre ville / le port) Carosse / Caneliers Mont Roquefeuil Hermitage / Oeil de Boeuf Vieux Hermitage Bruniquel Saline Les Bains Trou d'eau / Belle Vue

#### Bassin de Vie La Saline

Hermitage (Fond de Puits /
Longuet)
Eucalyptus
Saline Centre
Vue Belle
Le Relais / Muscadiers / Acacias
Montée Panon / Pavillon
Barrage / Chemin D'eau
Chemin Villentroy / Cinq Heures
Ravine Daniel / Coche Mahot
Citerne Troussail
Piton Léon / Corbeil

#### Bassin de Vie Mafate

llet des Lataniers llet des Orangers Roche Plate Marla

#### Bassin de Vie Plateau Caillou

Plateau Caillou Fleurimont 1 (Balance) Fleurimont 2 (Flambloyant) Bernica Grande Terre Saint Gilles les Hauts (Gayet / Fond Maunier / Canal La Boue / Tamatave) Éperon Villèle

#### Bassin de Vie Le Guillaume

Macabit
Bellemène Centre
Bellemène Canots
Crève-Coeur
Bois Rouge (ligne Chereau)
Chemin Summer / Le Guillaume Les Bas
Le Guillaume Centre
Bac Rouge
Petite France / Maïdo
Bras Mouton / Ligne Bambous
Palmistes
Tan Rouge (La Croix / Terrain Cross /
Chemin Ibar / Pausé)
Citerne Laborde
Bras Canot



### **Les membres**

- Les Conseils Des Habitants sont limités à 30 membres, en respectant le principe de parité. Les habitants sont tirés au sort après appel à candidature - hormis Mafate où tous les habitants sont membres de droit de leur îlet.
- Chaque habitant ne peut être membre que d'un seul Conseil Des Habitants, celui correspondant à son adresse postale.
- Chaque Conseil Des Habitants procède en son sein à l'élection d'un Président et d'un suppléant, renouvelables annuellement. La parité homme/femme sera une nouvelle fois recherchée.
- Ceux qui n'auront pas été tirés au sort seront inscrits sur une liste complémentaire, pour renouvellement éventuel en cours du mandat (toujours en respectant le principe de parité).



# Le périmètre d'action

- Les Conseils Des Habitants ont la possibilité de travailler sur n'importe quel sujet qui touche à la vie quotidienne du quartier.
- Les projets doivent être d'intérêt général, et non pas servir l'intérêt particulier.
- Une charte sera soumise à engagement de chaque membre afin de définir le cadre et les principes d'actions au sein du Conseil des Habitants.



### Le fonctionnement

- Les Conseils Des Habitants se réunissent au moins trois fois par an pendant toute la durée du mandat (2022-2026).
- Les projets proposés par les membres des Conseils Des Habitants feront l'objet d'une présentation, suivi d'un débat, puis d'un vote.
- Les propositions seront alors transmises aux services de la ville qui les examinera pour une étude de faisabilité (technique, juridique, financière).
- Une fois validée, la ville lancera la phase de mise en œuvre des projets en lien avec les membres des Conseils Des Habitants.



# Le budget partagé de 7 millions €

- La mairie va doter chacun des CDH d'une enveloppe d'1 million d'euros pour la période de la mandature (2022-2026). Ce qui représente au total un budget partagé exceptionnel de 7 millions d'euros.
- Cette somme permettra de faciliter le bon déroulement des réunions (soutien logistique, mise à disposition de locaux, prêt de fournitures...). Elle permettra également d'examiner la faisabilité technique, juridique et financière des projets.





Du 10 novembre au 15 décembre 2021

la Ville invite les Saint-Pauloises et les Saint-Paulois à candidater aux Conseils Des Habitants.

# Les conditions pour être membres

- Étre majeur et apte juridiquement
- Résider dans le périmètre du Conseil Des Habitants où l'on candidate
- Ne pas détenir de mandat électoral
- Les agents de la ville ont la possibilité de devenir membre dans la limite de 2 par CDH

# **Où** candidater?

- Dans la mairie annexe de son lieu de résidence
- En ligne mairie-saintpaul.re

# Les pièces justificatives à fournir pour finaliser la candidature

- La copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- La copie de la carte d'identité ou du passeport

# Le calendrier Des conseils des habitants

2021

**10** NOV. 2021

Lancement de l'appel à candidature **15** DEC. 2021

Fin du dépôt des candidatures

2022

JAN. 2021

Validation des candidatures et tirage au sort des membres **FEV**. 2021

Installation des Conseils Des Habitants





#### Mairie de Saint-Paul

Place du Général de Gaulle CS 51015

97 864 Saint-Paul Cedex

#### **Contact Presse**

Julie Blancard Service Communication Mairie de Saint-Paul 02 62 45 81 26 julie.blancard@mairie-saintpaul.fr

